

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 069-216900621-20260321-10_03_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21/03/2026

Date de convocation : 17/03/2026

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Christine VAQUER PLUVY, Thierry FAYOLLE, Dominique TROLLIET, Lionel RICHARD, Angélique BORDET PACCARD, Cécile BERGER, Christophe VENET, Caroline PIVARD, Franck BORDET, Sylvie DELOBRE, Yoan MAMMERI, Thibaut BOUCHUT,

Étaient excusés :

N° 10.03.26

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. L'effectif légal du conseil municipal de Coise étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents,

1° - **DECIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

2° - **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND

